

177 euros par personne et par an

La consommation domestique d'eau atteint en moyenne 165 litres par habitant et par jour en 2004, pour un prix moyen de 3 euros le m³. Une grande dispersion de résultats existe entre les communes.

La facture d'eau domestique atteint 11 milliards d'euros en 2004. Elle progresse par rapport à 2001 tant en raison de la croissance de la consommation que pour cause de hausse des tarifs et diffère sensiblement d'une région à l'autre. Ramenée à la population, elle s'avère plus élevée dans le Sud et reflète au moins autant des modes de consommation que des tarifs onéreux. Elle intègre également les volumes nécessaires aux flux

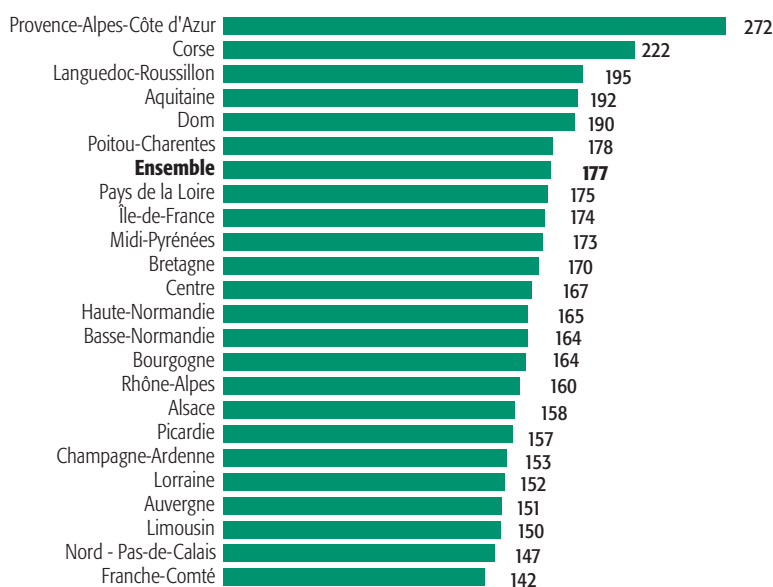
touristiques. Pour une moyenne nationale de 177 euros par personne en 2004, elle s'élève à 270 euros en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 190 euros ou plus dans les Dom, en Aquitaine, en Languedoc-Roussillon et en Corse. À l'autre bout de la hiérarchie, Francomtois et résidents du Nord - Pas-de-Calais, d'Auvergne et du Limousin acquittent de 140 à 150 euros par personne en 2004.

165 litres par personne et par jour

La consommation domestique 2004 d'eau potable atteint en moyenne 165 litres par habitant et par jour. Les Méridionaux ainsi que les habitants des départements d'outre-mer sont les plus gros utilisateurs à l'opposé des Nordistes, des Bretons et des Normands. Le climat, le développement de l'habitat individuel, des piscines et jardins, les revenus des ménages ou l'âge des occupants, l'augmentation du nombre de ménages conditionnent les consommations d'eau. Le tourisme est un autre facteur explicatif des consommations par habitant calculées ici. Dans les régions les plus visitées, le ratio est en effet surévalué, la consommation facturée étant rapportée à la seule population résidente. De 2001 >

De grands écarts selon les régions

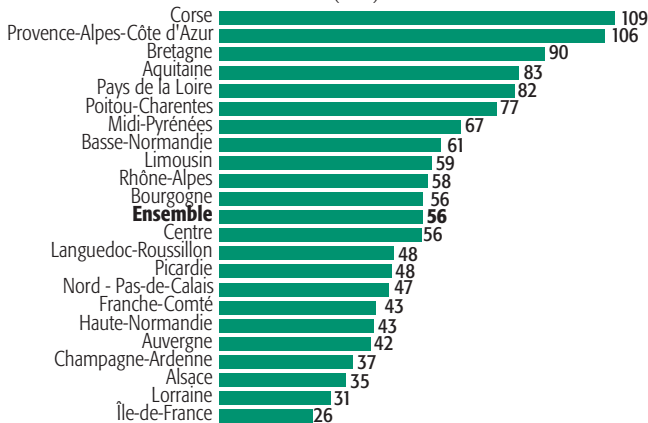
Les dépenses pour les abonnés domestiques (toutes communes) en 2004 (euro)



Sources : Ifen-Scees, Enquête Eau 2004, et Insee, Recensement 2004 de la population

Plus de 100 euros d'abonnement en Corse et en Provence

Prix TTC 2004 de l'abonnement
dans les communes avec assainissement collectif
(euro)



Sources : Ifen-Scees, Enquête Eau 2004 et Insee, Recensement 2004 de la population

➤ L'abonnement augmente de 2 % par an de 2001 à 2004, à un rythme légèrement plus faible que le prix du m³. L'abonnement, destiné à couvrir les frais de gestion des installations, peut avoir un montant et un poids dans la facture plus ou moins fort par rapport au prix du m³ hors redevances. Il sera perçu d'autant plus important que la consommation sera faible. Dans 3 300 communes, l'abonnement dépasse le prix d'une consommation de 120 m³, soit la consommation annuelle moyenne de deux personnes. Certaines communes ont même opté pour une tarification entièrement forfaitaire. Ce faisant, elles n'incitent pas à économiser l'eau. Souvent de petites tailles et touristiques, elles ne représentent toutefois que 3 % de la population. Dans 3 400 communes, l'abonnement représente moins de 10 m³ d'eau hors redevances. D'une taille plus importante, 9 % ont plus de 10 000 habitants, ces communes représentent un quart de la population.

La ressource influée sur le prix facturé

La proximité de la ressource, sa qualité, ainsi que la densité de population à desservir sont

autant de facteurs explicatifs des tarifs. Les eaux superficielles, plus faciles d'accès, mais aussi plus polluées que les eaux souterraines font l'objet en général de traitements plus complexes et plus coûteux. Tarifées en moyenne 1,75 euro le m³ d'eau potable en 2004, elles concernent 20 % des Français. Les Bretons, les habitants des Pays de la Loire, de Midi-Pyrénées et ceux résidant à proximité du littoral provençal reçoivent en grande partie des eaux de surface.

L'eau souterraine moins onéreuse que l'eau de surface

Prix TTC 2004 de l'eau potable (euro par m³) selon l'origine et le traitement dans l'ensemble des communes

	Traitements					Ensemble
	Sans désinfection	Simple désinfection	Normal, physique chimique et désinfection ¹	Complet, physique, chimique poussé affinage ² et désinfection ³	Mixtes ⁴	
Origine souterraine	1,00	1,36	1,51	1,55	1,29	1,37
Origine superficielle	—	1,00	2,12	1,59	1,70	1,75
Origine mixte ou mélangée ou non répertoriée	—	1,38	1,66	1,55	1,40	1,46
Ensemble	1,00	1,36	1,81	1,57	1,38	1,46

1. Par exemple : perchloration, coagulation, décantation, filtration et chloration finale.
2. Charbon actif.
3. Ozone, chloration finale.
4. Plusieurs unités de distribution avec des traitements différents alimentent la commune.

Sources : Ifen-Scees, Enquête Eau 2004 et ministère de la Santé - DDASS - SISE-eaux

Plus de complexité en intercommunalité

Les tarifs du service public de l'eau diffèrent selon les modes d'organisation et de gestion. Le m³ est payé en moyenne 2,59 euros en 2004 dans une organisation strictement communale offrant un traitement des eaux usées. Il coûte 3,19 euros dans une organisation intercommunale qui développe en général des technologies plus complexes. Ce type d'organisation, qui permet plus facilement la mise aux normes, tend à se développer. Les tarifs des régies sont inférieurs à ceux du privé et l'écart atteint en moyenne 75 centimes d'euro par m³ en 2004, en organisation communale ou intercommunale. Selon une étude de l'Inra menée sur les données des communes de moins de 10 000 habitants issues d'une précédente enquête, ces écarts de prix entre régies et secteur privé s'expliquent en partie par les conditions d'exploitation en moyenne plus difficiles supportées par les opérateurs privés. Autrement dit, les communes auraient d'autant plus tendance à déléguer la gestion de leur service de production et de distribution d'eau que les conditions

Pour en savoir plus...

■ « De l'eau à tous prix », *Agreste-Primeur*, n° 140, février 2004 et *Les données de l'environnement*, n° 90, février 2004

■ « 5,8 milliards de m³ d'eau potable mis en distribution », *Agreste-Primeur*, n° 145, juillet 2004

■ « L'épuration des eaux usées urbaines », *Les données de l'environnement*, n° 98, décembre, 2004

■ « Les progrès de la collecte des eaux usées et pluviales », *Les données de l'environnement*, n° 93, août 2004

■ « La gestion de l'eau potable en France en 2001 », *Études et travaux*, n° 44, mai 2005 et *cédérom avec résultats détaillés*

■ « L'assainissement en France en 1998 et 2001 », *Les dossiers de l'Ifen*, n° 3, février 2006, dossier et tableaux téléchargeables

■ « Une mesure de la délégation sur le prix de l'eau potable en France », *Inra sciences sociales*, n° 2, juillet 2004

et les sites Internet du Scees : www.agreste.agriculture.gouv.fr

et de l'Ifen : www.ifen.fr

Cet article est également publié dans le numéro 117 du « 4 pages » de l'Ifen

➤ techniques d'exploitation en seraient plus délicates : nombre d'interconnexions élevé, densité du réseau, origine de l'eau ou mise en œuvre de traitements élaborés.

Annie Coutellier

Ifen - Département de la connaissance environnementale

et Françoise Le Jeannic

Scees - Bureau des statistiques des structures agricoles et du milieu rural

Des prix plus élevés en intercommunalité et en délégation

Prix 2004 de l'eau en euro par m³ selon l'organisation et la gestion des services dans les communes avec assainissement collectif

	Organisation			Ensemble
	Communale	Intercommunale	Mixte ¹	
Gestion en régie	2,19	2,85	2,48	2,54
Gestion en délégation	2,93	3,44	3,25	3,28
Gestion mixte ¹	2,60	3,04	2,97	2,97
Ensemble	2,59	3,19	2,99	3,01

1. Avec une gestion ou une organisation différente pour l'eau potable et l'assainissement.

Sources : Ifen-Scees, Enquête Eau 2004 et Insee, Recensement 1999 de la population

La facture d'eau

■ Les factures d'eau comportent trois grands éléments : la distribution de l'eau, la collecte et le traitement des eaux usées, les taxes et redevances.

■ La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 pose le principe selon lequel la facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant fixe qui tient compte des charges du service et des caractéristiques du branchement. À titre

exceptionnel, la facturation forfaitaire, totalement indépendante du volume consommé, peut être utilisée dans deux cas particuliers : « lorsque la ressource en eau est naturellement abondante et si le nombre d'usagers raccordés est suffisamment faible, ou lorsque la commune connaît habituellement de fortes variations de sa population ». La facture demeure alors inchangée que la consommation soit nulle ou forte.

Le coût du contrôle des installations individuelles de traitement des eaux usées

■ En l'absence d'assainissement collectif des eaux usées, les communes doivent assurer le contrôle des nouveaux dispositifs individuels de traitement des eaux. Elles doivent aussi établir l'inventaire et le diagnostic des systèmes existants. Les communes ont la possibilité de facturer ces prestations. En 2004, elles sont 16 100 à contrôler les nouveaux dispositifs et 9 600 à inventorier et diagnostiquer les anciens. Environ 3 900 facturent ces opérations, pour un coût moyen de 115 euros dans le cas d'une nouvelle installation et de 34 euros pour une ancienne. Les communes peuvent en outre assurer l'entretien. Quand il est proposé, ce service est en moyenne tarifé 95 euros.

Méthodologie

■ L'enquête 2004 sur l'eau et l'assainissement a été réalisée par l'Institut français de l'environnement (Ifen) et le Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du ministère de l'Agriculture et de la Pêche en partenariat avec la direction de l'Eau du ministère de l'Écologie et du Développement durable. Elle fait suite aux enquêtes qui portaient sur les années 1998 et 2001. Elle étudie le service public de l'eau sous divers aspects : les prix pratiqués, l'existence des services, les équipements, les volumes, l'organisation et la gestion du service public.

■ L'enquête a été réalisée par sondage auprès des communes par les services départemen-

taux de la statistique agricole. L'échantillon est stratifié par département et taille de communes. Les taux de sondage vont de l'exhaustivité pour les communes de plus de 10 000 habitants au 1/20 pour celles de moins de 400 habitants. Elle assure une bonne représentativité des résultats régionaux et de presque tous les résultats départementaux. Les données publiées sont toujours extrapolées de façon à se référer aux 36 600 communes de France, Dom compris.

■ L'enquête est complétée par des données de la direction générale de la Santé sur les unités de distribution de l'eau, les traitements pour la

rendre potable ou encore les captages. Elle comprend aussi des données des Agences de l'eau et des services d'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration. Elle intègre également des informations extraites des bases de données « Gestion des services publics » des services départementaux du ministère de l'Agriculture. Les calculs de consommation par habitant s'appuient sur les données 2004 du recensement de la population de l'Insee. Les prix moyens départementaux sont calculés en pondérant les prix communaux par les populations du recensement 1999 de la population.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Agreste : la statistique agricole

Secrétariat général. SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES

251, rue de Vaugirard, 75732 Paris Cedex 15. Tél. : 01 49 55 85 85 — Fax : 01 49 55 85 03

Directrice de la publication : Virginie Madelin ■ Rédacteur en chef : Laurent Bisault ■ Conception : Yann Le Chevalier

■ Composition : Scees ■ Impression : Scees Toulouse ■ Dépôt légal : à parution ■ ISSN : 0246-1803 ■ Prix : 2,50 €

■ © Agreste 2007